



Strasbourg, 2 juin 2021

CDCPP(2021)4  
Point 3 de l'ordre du jour

## **COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)**

### **QUESTIONS GENERALES, METHODES DE TRAVAIL ET SESSIONS THEMATIQUES:**

- **PRÉPARATION D'UN PROJET DE RECOMMANDATION AUX ÉTATS MEMBRES**
- **UNE STRATEGIE INTEGREE CULTURE/NATURE PROPOSANT DES PRINCIPES POUR INSPIRER LA DEFINITION DE POLITIQUES**
- **RECOMMANDATION n° R(2000)13 SUR UNE POLITIQUE EUROPEENNE EN MATIERE DE COMMUNICATION DES ARCHIVES (INVITATION A PREPARER UN RAPPORT DE MISE EN OEUVRE)**

Note du Secrétariat  
préparée par la  
Direction de la Participation démocratique  
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

## Contexte

A sa 9<sup>e</sup> réunion plénière, en novembre 2020, le Comité a organisé trois sessions thématiques : « Les conséquences de la pandémie de covid-19 », « Intelligence artificielle (IA) et culture, créativité et patrimoine culturel » et « Changement climatique et développement durable ». Il a salué les présentations des experts invités et les déclarations correspondantes des délégués et des observateurs sur les possibilités de relever les défis – y compris grâce aux activités et aux outils du Conseil de l'Europe.

Les sessions thématiques ont concentré leur attention sur leurs thèmes spécifiques, avec notamment une analyse détaillée de l'impact de la covid-19 sur le secteur culturel ; des lignes de convergence se sont dessinées au cours des échanges sur les trois thèmes, qui ont tiré des conclusions à partir de multiples crises.

La culture envisagée comme un « investissement de première nécessité » pourrait effectivement induire une transformation dans une perspective mondiale, comme l'exprimait Philippe Kern, l'expert du Conseil de l'Europe<sup>1</sup>. Les retombées pluridimensionnelles (économiques, territoriales et sociales)<sup>2</sup> des investissements culturels apparaissent déjà dans divers projets et normes du Conseil de l'Europe (Accord partiel européen sur les Itinéraires culturels ; Convention européenne du paysage, activités de la Convention de Faro, Stratégie 21, pour ne citer que ceux-là). Toutefois, un texte dédié pourrait donner un nouvel élan à ces travaux et un rayonnement à la vision du Conseil de l'Europe à un moment où les mutations sociales fondées sur les valeurs – pour relever ensemble les grands défis mondiaux par l'innovation et la création – deviennent inévitables.

## Etapas suivantes

Les discussions ont abouti à la proposition d'élaborer une Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur le rôle essentiel de la culture, du patrimoine culturel et du paysage dans la lutte contre la crise mondiale (démocratie, économie, santé, climat, société), avec une attention particulière aux répercussions de l'IA dans ces domaines, comme l'indique la liste des décisions.<sup>3</sup>

Les présentations et les débats ont également analysé les rapports étroits entre les interventions visant le patrimoine naturel et culturel, y compris les mesures de protection, de renforcement de la résilience et de sensibilisation. Etant donné les nombreuses normes définies par le Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine et de la nature, des principes destinés à inspirer l'élaboration des politiques pourraient en être extraits et organisés en une stratégie intégrée pour la culture et la nature.

En mars, le Bureau du CDCPP a poursuivi les discussions sur ces activités futures au cours de réunions organisées en ligne. Les membres du Bureau ont proposé de préparer des avant-projets de textes pour commentaires et examen par le CDCPP. Au fil de ce processus, des consultations préliminaires écrites seront organisées dès l'été pour préparer autant que possible les textes en vue du débat organisé pendant la session plénière de l'automne.

Dans le cadre de ses travaux, le Bureau examinera tous les outils et stratégies pertinents du Conseil de l'Europe visant notamment les urgences climatiques et la réalisation des ODD, ainsi que les rapports avec les activités d'autres organisations, afin de générer les meilleures synergies possibles.

Le 31 mars, répondant à la question d'un Parlementaire sur l'accès aux archives, le Comité des Ministres a chargé le CDCPP d'envisager de réaliser une étude sur la mise en œuvre de la Recommandation n° R(2000)13 sur une politique européenne en matière de communication des archives. Le Secrétariat suggère de préparer un questionnaire aux délégués sur la question, avec la participation d'un expert des politiques européennes en matière d'accès aux archives.

<sup>1</sup> [Lien vers la présentation de Philippe Kern à la session plénière du CDCPP, novembre 2020.](#)

<sup>2</sup> Contribution économique (croissance de l'économie créative et du numérique), attractivité des territoires (investissements, talent, tourisme), cohésion sociale (compréhension mutuelle, empathie, bien-être, renforcement des capacités).

<sup>3</sup> Voir également [le rapport de la 9<sup>e</sup> session plénière du CDCPP](#) (novembre 2020).

**Action requise**

Le CDCPP est invité à :

- saluer la proposition du Bureau du CDCPP d'élaborer un nouveau projet de recommandation aux États membres sur le rôle essentiel de la culture, du patrimoine culturel et du paysage dans la lutte contre la crise mondiale (démocratie, économie, santé, climat, société), avec une attention particulière aux répercussions de l'IA dans ces domaines ;
- saluer la proposition du Bureau du CDCPP de préparer un ensemble de principes destinés à inspirer l'élaboration des politiques par les gouvernements, qui pourraient être organisés en une « stratégie intégrée pour la culture et la nature » fondée sur l'approche orientée sur les droits de l'homme du Conseil de l'Europe et sur ses Conventions en la matière ;
- décider de préparer, suite à l'invitation du Comité des Ministres, un rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation n° R(2000)13 sur une politique européenne en matière de communication des archives ;
- décider de commenter les projets de textes que le Bureau du CDCPP élaborera au cours des prochains mois afin de permettre la préparation des versions finales des textes en vue de leur examen/adoption par le CDCPP à sa session plénière d'automne.